

Liste des documents à fournir à l'appui d'une demande de carte de séjour pluriannuelle « Passeport talent » mention « Porteur d'un projet économique innovant »

French Tech Visa for Founders

Article L. 421-17 of CESEDA

Cette liste vous est délivrée à titre indicatif. Prenez soin de vous rapprocher de l'autorité consulaire, diplomatique ou préfectorale en charge du traitement de votre dossier afin d'obtenir la liste des pièces requises adaptée à l'objet du séjour et votre situation personnelle.

Bon à savoir : les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur-interprète assermenté auprès des cours d'appel. Le cas échéant, consultez la [liste des traducteurs assermentés](#).

A l'étranger – Demande de visa de long séjour « Passeport talent » mention Porteur d'un projet économique innovant – French Tech Visa for Founders

- le [formulaire de demande de visa de long séjour \(CERFA n°14571*05\)](#) daté dûment complété et signé ;
- récépissé France-Visas ;
- un passeport en cours de validité délivré depuis moins de 10 ans et d'une durée de validité dépassant de 3 mois la fin de la période de validité du visa ;
- des justificatifs d'état civil et de nationalité :
 - passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ;
 - un extrait d'acte de naissance avec filiation ou une copie intégrale d'acte de naissance ;
 - le cas échéant : carte de séjour du conjoint (ou passeport) ; extrait d'acte de mariage, ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation ;
- 3 photographies d'identité récentes aux [normes](#) ;
- En complément, le créateur de start-up doit produire à l'appui de sa demande les éléments suivants : une admission officielle dans l'un des incubateurs, accélérateurs ou autres partenaires du visa French Tech, par le biais des processus de sélection habituels, ou bien dans un incubateur non référencé mais soutenu par la capitale French Tech (lettre de soutien en format libre, datée et signée) ;
- une lettre de l'organisme public certifiant le caractère innovant du projet économique que le porteur de projet souhaite développer en France ;
- la preuve de moyens d'existence correspondant au [SMIC](#), soit 19 237 € au 1^{er} janvier 2022.

En France – Demande de titre de séjour « Passeport talent » mention Porteur d'un projet économique innovant – French Tech Visa for Founders

- un passeport en cours de validité délivré depuis moins de 10 ans et d'une durée de validité dépassant de 3 mois la fin de la période de validité du visa ;
- visa de long séjour portant la mention « Passeport talent » ou VLS-TS portant la mention « Passeport talent » ou une carte de séjour en cours de validité ;
- des justificatifs d'état civil et de nationalité :
 - passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ;
 - un extrait d'acte de naissance avec filiation ou une copie intégrale d'acte de naissance ;
 - le cas échéant : carte de séjour du conjoint (ou passeport) ; extrait d'acte de mariage, ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation ;
- un justificatif de domicile datant de moins de 6 mois (ou à défaut une attestation d'hébergement chez un particulier ou un établissement hôtelier) ;
- 3 photographies d'identité récentes aux [normes](#) ;
- justificatif d'acquittement de la taxe sur le titre de séjour et du droit de timbre à remettre au moment de la remise du titre.

En complément, le créateur de start-up doit produire à l'appui de sa demande les éléments suivants :

- une admission officielle dans l'un des incubateurs, accélérateurs ou autres partenaires du visa French Tech, par le biais des processus de sélection habituels ou bien dans un incubateur non référencé mais soutenu par la capitale French Tech (lettre de soutien en format libre, datée et signée) ;
- une lettre de l'organisme public certifiant le caractère innovant du projet économique que le porteur de projet souhaite développer en France ;
- la preuve de moyens d'existence correspondant au [SMIC](#), soit 19 237 € au 1^{er} janvier 2022.